



Lycée d'Accueil de l'Excellence Sportive (LAES)

LES OBJECTIFS

Le dispositif LAES vise à permettre de concilier la réussite des études dans son établissement en poursuivant sa pratique sportive de haut niveau national ou international

LES SPORTIFS CONCERNES

*soit des sportifs d'excellence régionale : résultats et titres dans les championnats régionaux, qualifiés pour des rencontres de niveau régional, interrégional ou national.

*soit des « sportifs de haut niveau (SHN) » : sur liste ministérielle catégories Elite, Seniors et Jeunes (Pôle France), les sportifs (ives) Espoirs sur liste ministérielle et les sportifs « non-classés » appartenant à une structure d'accès au sport de haut niveau.

Toutes les disciplines sportives sont concernées.

ATHLETISME
BOXE / KICK-BOXING
ESCRIME
EQUITATION
RUGBY
NATATION
HANDBALL
TRIATHLON
VTT TRIAL...



LES PARTENAIRES

-Le rectorat de l'Académie de Besançon, l'Inspection Pédagogique Régionale en EPS et les services d'orientation.

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Franche-Comté.

-Les comités régionaux et les comités départementaux des associations sportives concernées.

-Les établissements scolaires (collèges et lycées du Bassin Lédonien).

-Les associations sportives du LAES et des établissements d'accueil des sportifs d'Excellence régionale ou nationale affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La liste des Présidents de Ligues ou Comités Régionaux est disponible sur le site EPS académique (<http://artic.ac-besancon.fr/eps>) ou auprès du CROS -Franche-Comté.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Un suivi individualisé met en relation étroite et privilégiée les différents acteurs scolaires (professeurs, vie scolaire, administration), familiaux, sportifs (entraîneurs) et bien sûr l'élève.

La transmission des informations est prise en charge par le professeur référent afin d'assurer la réussite tant scolaire que sportive. Au plan scolaire : une organisation du rattrapage des cours ou devoirs manqués, du décalage de période de devoirs à distance des compétitions majeures et si besoin, la mise en place de cours de soutien.

Au plan sportif: des aménagements ponctuels des emplois du temps lors des rendez-vous importants de la saison.



LES PROCEDURES

Le candidat à l'accueil en LAES demande un dossier auprès du secrétariat du proviseur du Lycée Jean Michel ou le télécharger sur le site du lycée: (<http://catice.ac-besancon.fr/lycee-jean-michel/>).

Ce dossier comprend des renseignements à fournir sur les plans scolaires et sportifs, à remplir par le candidat et sa famille, et par les instances concernées (établissement scolaire actuel, club, ligue ou comité sportif, DRJSCS).

Ces documents seront à adresser avant fin mai au secrétariat du Lycée. Une commission d'établissement puis rectorale se réuniront pour sélectionner les élèves qui seront avertis par courrier, sous réserve d'avoir satisfaits aux procédures d'orientation.

LES CRITERES D'ADMISSION

- Etude du dossier scolaire, plus qu'un niveau, c'est une exigence d'investissement personnel qui sera recherchée.*
- Reconnaissance des compétences sportives (validées par la ligue concernée).*
- Projet sportif motivé.*
- Nombre de places limité.*
- Chaque année: Maximum 10 nouveaux recrutements et pas plus de 2 dans la même activité sportive.*